

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 20/03/2019
Reçu en préfecture le 20/03/2019
Affiché le 
ID : 065-246500573-20190312-2019_22B-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 mars 2019

N° 2019-22B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-neuf, le 12 mars, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (7) : BEYRIE Maryse, CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MIR Jean-Henri

Titulaires absents (3) : DUBARRY Jean-Bertrand, MOUNIQ Jean, G ROTGE

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président propose de déposer des dossiers de demandes d'aide auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès du Département 65 et auprès du SDIS pour financer la réalisation du Centre de secours et d'incendie.

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant pour un montant total de travaux de 926 000€ ht :

- DETR 2019	370 400€ (40%)
- CD65	185 200€ (20%)
- SDIS	185 200€ (20%)
- Autofinancement par les 29 communes	185 200€ (20%)
TOTAL	926 000€

Monsieur le Président invite les membres du bureau communautaire à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents, le bureau communautaire décide :

- De valider le plan de financement proposé par Monsieur le Président ;
- D'autoriser le Président à engager toutes les démarches et à signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Séure
65240 ARREAU

Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération :	7
Dont 0 procurations	
Votes pour :	7
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	4 mars 2019

OBJET : Demandes d'aides –
Centre de Secours